

Mardi 30 juillet 2019

Bonne après-midi:

Au nom de l'Association des administratrices et administrateurs des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse (AAEPNE), je vous écris pour vous informer de mises à jour importantes.

L'AAEPNE a récemment été informée d'une augmentation des cotisations du syndicat (NSTU) à 850,00 \$ par membre et par an. Les cotisations de l'AAEPNE sont liées aux cotisations du syndicat, ce qui les empêche d'être plus élevées, mais également d'être plus basses. Les cotisations des membres de l'AAEPNE doivent être identiques à celles des membres du syndicat. Ceci est conforme à l'article 7 (1) de la "Public School Administrators Employment Relations Act" et à l'article 6 des statuts de l'AAEPNE.

Ainsi, les frais de l'AAEPNE augmenteront pour passer de 850 \$ en l'année scolaire commençant le 1er août 2019. Les déductions seront faites entre août et décembre.

Si vous avez des questions concernant ce qui précède, n'hésitez pas à me contacter directement.

Ford Rice
Directeur général
Association des administratrices et administrateurs des écoles publiques de la
Nouvelle-Écosse